

F.R.O.T.T.B.F. **CODE D'ETHIQUE SPORTIF**

Août 2016

F.R.O.T.T.B.F. asbl
Chemin du Vicinal, 4A – 4190 FERRIERES
Tél : 086/40.90.28 GSM : 0496/43.35.47
E-mail : olivierderestean@skynet.be

CODE D'ETHIQUE SPORTIF

- Art 1 Conformément à l'article 35 des statuts, tous les membres sont tenus de respecter le code d'Ethique sportive de la communauté française tel qu'édité ci-dessous.
- Art 2 Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.
- Art 3 Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine social, de l'opinion publique, du handicap ou de la religion.
- Art 4 Respecter les arbitres, accepter leurs décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité;
- Art 5 Respecter le matériel mis à disposition.
- Art 6 Eviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.
- Art 7 Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.
- Art 8 Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.
- Art 9 Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage "un esprit sain dans un corps sain ".
- Art 10 La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.